

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 14 OCTOBRE 2025
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2025-185

OBJET : Approbation de la démarche mutualisée de mise en place d'un Système d'Archivage Électronique (SAE)

Membres en exercice	90
Présents titulaires	64
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	18
Absents	8

Votants	82
Abstention	0
Suffrages exprimés	82
Pour	82
Contre	0

Présents :

Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Marie-Laurence BEYO, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON-BOYER, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Eveline BESNARD représentée par Florence CROCHETON-BOYER, Jean-Marc BRETON représenté par Pascale MOORTGAT, Adrien CAILLEREZ représenté par Jacqueline VISCARDI, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Sylvie CHARDIN représentée par Céline VERCELLONI, Benoît GAILHAC représenté par Pierre MIROUDOT, Aurélia GIRARD représentée par Bruno BORDIER, Pierre GUILLARD représenté par Carole DRAI, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Laurent LAFON représenté par Charlotte LIBERT, Marc MEDINA représenté par Julien WEIL, Samuel MULLER représenté par Quentin BERNIER-GRAVAT, Karine PEREZ représentée par Catherine HERVÉ, Germain ROESCH représenté par Nadia LECUYER, Christel ROYER représentée par Bénédicte MARETHEU, Aurore THIROUX représentée par Jacqueline BENHAMED.

Absents :

Caroline ADOMO, Jean-Luc CADEDDU, Agnès CARPENTIER, Pierre CHARDON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Christian FAUTRE, Nassim LACHELACHE, Florentine RAFFARD.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

OBJET : Approbation de la démarche mutualisée de mise en place d'un Système d'Archivage Électronique (SAE)

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;

VU la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 relative à la réduction de l'empreinte environnementale du numérique en France ;

VU les obligations réglementaires en matière de conservation des archives numériques et de gestion responsable des données publiques ;

VU les bénéfices attendus en matière de gouvernance de l'information, de pérennisation des données, de simplification des flux documentaires, et de réduction de l'empreinte environnementale du SI ;

VU l'article L. 5217-7 et l'article L. 5215-27 du Code général des collectivités territoriales, qui autorisent la mutualisation des fonctions au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;

CONSIDERANT L'intérêt pour les collectivités du territoire de se doter d'un Système d'Archivage Électronique (SAE) mutualisé, conforme aux normes (NF Z42-013, ISO 14721), pour la gestion des archives intermédiaires et définitives dans un cadre de simplification des procédures et de réduction des coûts ;

CONSIDERANT La volonté de rationaliser l'intégration de cette démarche dans une stratégie plus globale de numérisation responsable et de sobriété numérique ;

CONSIDERANT le besoin exprimé des communes à disposer d'un outil numérique mutualisé.

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE l'engagement du territoire Paris Est Marne et Bois dans une démarche mutualisée de mise en œuvre d'un Système d'Archivage Électronique (SAE), avec les communes intéressées.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le principe de création d'un groupe de travail mutualisé (GT SAE) composé de DGS, DSI et des archivistes en fonctions volontaires.

ARTICLE 3 :

APPROUVE le recours à un prestataire pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour collaborer avec le GT SAE dans la rédaction du cahier des charges intercommunales.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Territoire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette démarche, notamment les conventions et documents afférents.

ARTICLE 5 :

DIT que les dépenses relatives à cette mutualisation seront inscrites au budget principal du Territoire.

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20251016-DC2025-185-DE Date de télétransmission : 16/10/2025 Date de réception préfecture : 16/10/2025

ARTICLE 6 :

APPROUVE le principe d'une participation du territoire dans la poursuite des actions de cadrage, de définition des besoins, et d'accompagnement au changement en lien avec les communes concernés et les partenaires techniques.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le **16 OCT. 2025**
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du
C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20251016-DC2025-185-DE
Date de télétransmission : 16/10/2025
Date de réception préfecture : 16/10/2025